



TARIFS COMMUNAUX

Ville de Plobannalec-Lesconil

LOCATION DES IMMOBILISATIONS

TARIFS 2025

Loyer mensuel pour les appartements n° 1 et n° 2 au Groupe Scolaire (nouveaux locataires)	512,00 €
---	----------

Tarifs de droit d'accrochage pour expositions

Grande salle du SémaPhore - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	76,00 €
- saison estivale (3)	154,00 €

Salle "ronde" du SémaPhore - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	39,00 €
- saison estivale (3)	90,00 €

Grande salle + Salle "ronde" du SémaPhore - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	96,00 €
- saison estivale (3)	194,00 €

Temple des Arts - droit pour chaque exposant/semaine

- hors saison (2)	76,00 €
- saison estivale (3)	154,00 €

Location ex salle de tri de la Poste/semaine

- hors saison (2)	20,00 €
- saison estivale (3)	27,00 €

Forfait ménage

35,00 €

Espaces de travail partagés – « bureaux du Ster Nibilic »

Tarif régulier (un mois ou plus)	163,00 €/mois 17,50 €/jour 9,50 €/½ journée
----------------------------------	---

Tarif Occasionnel	27,50 €/jour 18,50 €/½ Journée
-------------------	-----------------------------------

Location de salle (autres)

Location de la salle du rez de chaussée du Temple des Arts/jour (pour enseignements payants)	39,00 €/jour
--	--------------

Location du SémaPhore/jour (pour enseignements payants)	39,00 €/jour
---	--------------

Location salle du SémaPhore (activités économiques hors traiteurs / expositions culturelles prioritaires) (4)	257,00 €/jour
---	---------------

DROITS DE PLACE

TARIFS 2025

Brocanteur pro et/ou salon divers	328,00 €/salon
Vente au déballage et pour organisateur non pro	131,00 €/prestation
Camion outillage	60,00 € la matinée 120,00 € la journée
Marché Abonné 12 mois	1,65 €/ml
Marché Passager	2,72 €/ml
Marché nocturne	2,18 €/ml + 104 € de chèque de caution
Marché nocturne passager	5,44 €/ml
Branchemet électrique	6,54 €
Industriels Forains métiers de 50 m ² et plus	2,18 €/m ²
Industriels Forains métiers de moins de 50 m ²	1,09 €/m ²
Demande de déballage à l'année	22,50 €/mois
Etablissements en plein air (véhicules compris) surface occupée moins de 200 m ²	- avec ménagerie 28 €/j - sans ménagerie 18 €/j
Etablissements avec chapiteau, surface occupée : moins de 200 m ²	- avec ménagerie 83 €/j - sans ménagerie 60 €/j
Etablissements moyens, véhicules compris, surface occupée de 201 à 800 m ²	- avec ménagerie 186 €/j - sans ménagerie 120 €/j
Etablissements, véhicules compris, surface occupée de 801 à 1 200 m ²	- avec ménagerie 502 €/j - sans ménagerie 382 €/j
Grands établissements, véhicules compris, surface occupée : au-dessus de 1 200 m ²	- avec ménagerie 709 €/j - sans ménagerie 469 €/j
Spectacles gratuits avec quête : par jour	- GRATUIT

En outre, le Conseil Municipal rappelle que les tarifs journaliers des cirques :

- sont réduits de 50 % à compter du 2ème jour.

Caution de 306 € à demander aux Directeurs de cirque.

Cette caution sera restituée après l'enlèvement des affiches et nettoyage des terrains occupés par les responsables du cirque.



DROITS DE STATIONNEMENT

TARIFS 2025

Droit de stationnement/m² pour une terrasse Place du Port	30,50 €
Droit de stationnement/m² pour autre terrasse Vue sur mer ou port	26,50 €
Droit de stationnement/m² pour toute autre terrasse	17,50 €

TARIFS 2025

CIMETIERE (Concessions dans les cimetières communaux)

concession cimetière 15 ans (2 m²)	232,00 €
concession cimetière 30 ans (2 m²)	451,00 €
concession columbarium 15 ans	349,00 €
concession columbarium 30 ans	687,00 €
droit d'entrée au columbarium	1 308,00 €
concession cinéraire 15 ans (1,25 m²)	116,00 €
concession cinéraire 30 ans (1,25m²)	236,00 €

ESPACE JEUNES

TARIFS 2025

Adhésion annuelle

66 €

112 € fratrie de 2

142 € fratrie de 3 et plus

Adhésion de septembre à décembre

36,00 €

Séjours tarif journalier unique

Participation à hauteur de 50% du cout total du séjour dans la limite d'un budget de 2500 € par séjour

Au coût réel de l'activité

Participation de :

- 6,00 € au transport au-delà de 70 Km
- 4,00 € au transport au-delà de 50 km
- 2,50 € au transport hors CCPBS

Activités

(2) hors saison - du 1er septembre au démarrage des congés scolaires d'été

(3) saison estivale : du démarrage des congés scolaires d'été au 31 août

(4) tarif sur la base d'une séance de 3 H maxi/semaine hors vacances scolaires

